

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Réuni en Conseil scientifique territorial de Bordeaux		
Catégorie : Organisation		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen: 05/09/2018	
Décision n° 2018-22		
Date de validation officielle : 05/09/2018	Objet : Décision <b>Désignation d'un rapporteur sur la LRR des Rhopalocères d'Aquitaine</b>	Vote ----- Présents : 11 Représentés : 24 Votes autorisés : 33 ----- Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

### **Contexte de la demande**

La Liste Rouge des Rhopalocères d'ex-Aquitaine, élaborée par l'OAFS avec l'expertise du CEN Aquitaine et de la LPO doit faire l'objet d'une présentation pour validation par le CSRPN N-A en CST-B du 7/11/18.

Un appel à candidature est lancé pour le mandat de rapporteur sur ce dossier.

### **Examen du CSRPN,**

Michel LECONTE exprime son intérêt

La décision de le mandater est mise au vote.

Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 33

### **Décision du CSRPN N-A, CST-B**

**En séance du 05/09/2018, le CSRPN N-A, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, émet à l'unanimité une décision d'avis favorable à la candidature exprimée et mandate Michel LECONTE comme rapporteur de la LRR Rhopalocères d'ex aquitaine**

A Bordeaux, le 5 septembre 2018.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL